

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/07/2009 (Dernière actualisation de la page 01/07/2009)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

Catégorie	
2ème catégorie	14.4641
3ème catégorie	14.6569
4ème catégorie	14.8718
5ème catégorie	15.2074
6ème catégorie	15.5400
7ème catégorie	16.1509
Catégorie A	14.9218
Catégorie B	15.5400
Catégorie C	15.9227
Catégorie D	16.3083
Catégorie E	16.9222
Catégorie F	17.2827
Catégorie G	17.6449
Catégorie H	18.0053